

HOMMES ET FEMMES : INEGALITES EN MATIERE DE CHARGE DE TRAVAIL DANS UN CONTEXTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Exiger le changement

- **Malgré les avancées en matière d'acquisition des droits et d'égalité sociale, la femme béninoise, a encore un statut inférieur à celui de l'homme.**
- **La définition claire des rôles et responsabilités des hommes et des femmes dans un contexte de changement climatique.**
- **Multiplier les initiatives qui renforcent l'autonomie des femmes, en les intégrant dans les processus de décisions relatifs à l'accès et à la gestion des ressources naturelles.**

La constitution de la République du Bénin, depuis l'indépendance, fait de la femme, l'égale de l'homme dans tous les domaines, sauf que dans la réalité, cela ne se passe pas comme le prévoit la loi, surtout dans les milieux ruraux.

En effet, dans ces milieux, la femme n'a, en fait, aucune volonté et doit se soumettre à la tradition, ce qui fait de l'homme, le seul qui dispose de tous les droits dans le foyer.

L'arrivée des changements climatiques ne feront pas évoluer, outre mesure les mentalités. En même temps qu'elle fait face aux facteurs sociologiques, elle doit traverser aussi les difficultés qu'imposent la variabilité climatique et les changements climatiques.

Cependant, dépendante des ressources naturelles, la femme n'en contrôle qu'une infirme partie, notamment des terres qui sont généralement les moins

productives. Elles sont aussi celles qui sont principalement assignées à des tâches à forte intensité de travail nécessitant plus de temps.

Elle sert, en plus, de main-d'œuvre pour son mari au champ mais l'aide n'est pas réciproque. Conséquence, elles se trouvent exclues des activités communautaires, parce qu'elles n'ont pas le temps à cause de sa surcharge de travail liée aux activités reproductives.

En cas d'inondation, c'est elle qui doit aller porter assistance à son mari dans son champ pour la pré-récolte au détriment de ses propres cultures dans le champ qui lui a été octroyé. Malheureusement, son pouvoir économique est faible n'ayant ni le temps pour d'autres activités, par exemple, l'apprentissage de nouvelles connaissances afin de subvenir à ses besoins vitaux et l'aide à son mari dans les charges financières du foyer.

Tous les hommes reconnaissent que la femme a une journée/charge de travail plus longue et consacre beaucoup plus la journée aux activités reproductives qui sont pour la plupart, non rémunérées.

Qu'est-ce qu'il faut changer ?

Plusieurs études ont montré que la femme rurale constitue près de 70 % la force de travail et assure à plus de 80 %, le travail de la production agricole, notamment, les cultures vivrières.

Elle est dans le maraichage, l'exploitation, la transformation des produits agricoles, la vente des céréales, des fruits et légumes. Des activités, toutes, aussi sensibles les unes que les autres aux effets de la variabilité climatique et des changements climatiques.

Il s'impose alors un besoin de réorganisation de la société afin d'obtenir un certain équilibre entre le travail des deux sexes. Dans ces conditions, il faut :

- Multiplier les initiatives qui renforcent l'autonomisation de la femme, en les impliquant davantage dans les processus de décision relatifs à l'accès et à la gestion des ressources naturelles.
- Intégrer la diminution des charges de travail des femmes au cours des séances d'échanges avec les hommes en vue de renforcer le pouvoir décisionnel de la femme pour sa contribution à la lutte effective contre les effets des changements climatiques.
- Construire une société juste dans laquelle la femme jouit des mêmes droits que les hommes et se partagent les charges du foyer afin de tirer profit de ses capacités et connaissances à relever avec les hommes le défi climatique.

La priorité doit être donnée à une évolution des mentalités de sorte que la femme ne doit plus être considérée comme celle à tout faire dans le foyer (responsabilité familiale accrue, gestion accrue des ressources naturelles, etc.) mais plutôt, celle qui valorise sa capacité et ses connaissances dans le contexte des changements climatiques. Il s'agit de mettre un terme aux

inégalités hommes et femmes en matière de charge de travail en vue de mutualiser leurs efforts contre un réchauffement climatique de plus en plus inquiétant.

Autonomiser la femme

La femme est souvent confrontée à des risques plus importants et à des charges plus lourdes du fait des conséquences des changements climatiques dans des situations de pauvreté et en raison des rôles, responsabilités et normes culturelles existants.

Le phénomène, s'il y a une chance de la contrôler, doit être abordé sous l'angle de la parité tout en s'attaquant aux inégalités existantes entre les sexes. Selon un rapport des Nations-Unies, les femmes représentent environ 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en voie de développement.

Lorsqu'elles bénéficient du même accès aux ressources que les hommes, elles sont capables d'augmenter leurs rendements agricoles de 20 à 30 %, ce qui non seulement augmente la production agricole totale dans ces pays où elles sont prises en compte mais contribue également à réduire la faim.

De toutes les façons, dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques la femme réussit mieux que les hommes.

Il est donc impératif pour le Bénin de mettre en place des politiques et stratégies impliquant davantage la femme en vue de bénéficier de leur savoir-faire.

Solutions à envisager

Dans les milieux ruraux, le plus souvent, le jeune garçon est un privilégié dans la famille.

Commencer à donner aux jeunes filles comme aux jeunes garçons les mêmes éducations et donner à chacun les mêmes chances.

Mettre en place au niveau local et national des politiques et programmes qui ne font pas de discrimination entre la femme et l'homme.

Du moment où la vulnérabilité est différenciée, les réponses doivent être forcément différenciée, d'où la nécessité de tenir compte aussi bien des besoins des hommes que ceux des femmes dans un contexte de changement climatique.